La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

MAIRIE DE BEAUNE-SUR-ARZON

5 rue de la Mairie
43500 Beaune-sur-Arzon
04 71 03 62 24
mairie.beaune.sur.arzon@orange.fr
www.beaunesurarzon.fr

Nos partenaires

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Michelin Fondation d'entreprise · Haute-Loire le Département

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

L'Église Saint-Julien-de-Brioude à Beaune-sur-Arzon

Haute-Loire (43)



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Beaune-sur-Arzon - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Soutenez la restauration d'une église du XIIe siècle !

LE PROJET

L'église est composée d'une partie centrale, de quatre chapelles et d'un grand clocher. Depuis la fin de l'année 2023, des fissures sont apparues au niveau du plafond d'une chapelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Loire est venu constater les désordres. Il a relevé que la chapelle se désolidarisait progressivement du reste de l'église.
La commune a donc pris contact avec l'entreprise Fabien Michel, spécialisée dans ce type de travaux. Après la réalisation d'une étude de sol, l'entreprise a proposé de consolider les fondations et d'effectuer les réparations nécessaires, dans le respect des règles de l'art.
La commune est très attachée à son patrimoine. Toutefois, le coût de ces travaux représente une charge importante pour le budget communal.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église a été construite avant 1275. Son abside intérieure circulaire, couverte d'une voûte en cul-de-four, témoigne d'une construction remontant au XIIe siècle.

Au XVe siècle, la nef a été reconstruite et agrandie par deux chapelles formant le collatéral sud. Elle a également été rehaussée par une voûte qui a remplacé le simple plafond d'origine.
Vers 1900, le curé Cathaud a consacré 12 000 francs à la réfection du pavage et à l'acquisition de deux autels en marbre ainsi que de plusieurs éléments mobiliers. Il a également fait refaire la tour quadrangulaire du clocher et installer la flèche.

LA MOBILISATION

Le projet de restauration est porté par l'équipe municipale, sous l'impulsion de Madame la Maire, qui souhaite avant tout préserver le patrimoine de la commune. Après la restauration, des concerts pourront être proposés dans l'église. Le bâtiment pourra également accueillir des visites et des temps de recueillement.

Montant des travaux	**31 476 €**
Objectif de collecte	**10 000 €**
Début des travaux	**2027**







Crédit photos © Mairie de Beaune-sur-Arzon

Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'Église Saint- Julien-de-Brioude à Beaune-sur-Arzon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/106137
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Auvergne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'Église Saint- Julien-de-Brioude à Beaune-sur-Arzon

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : _____

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐